

Affiché le 30/03/2026
Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles, L 2212-1, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1, et R 417-10 suivants du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de la Ville de WITTENHEIM, mandant l'Entreprise SADE CGTH pour réaliser les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que des branchements les plus vétustes dans la rue d'Ensisheim à WITTENHEIM, du 7 avril au 30 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des automobilistes et des usagers pour des raisons de sécurité,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements vétustes se dérouleront dans la rue d'Ensisheim, du 7 avril au 30 septembre 2026. Afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation des automobilistes sera réglementée en deux phases successives :
- **du 7 avril au 30 juin 2026**, la circulation de tous les véhicules motorisés (sauf forces de l'ordre, véhicules de secours, véhicules de chantier et riverains) sera interdite sur la portion de la rue d'Ensisheim comprise entre la rue de Guebwiller et la rue de St Cloud,
 - **du 1er juillet au 30 septembre 2026**, cette interdiction sera étendue à la portion située entre la rue de Guebwiller et la rue Moulin.
- ARTICLE 2 :** Pendant la durée des travaux, une déviation sera mise en place pour les véhicules légers et les cycles dans la rue d'Ensisheim, qui devront emprunter les rues de Guebwiller et du Moulin.
- ARTICLE 3 :** La circulation des piétons, à l'exception des riverains, sera interdite sur l'ensemble de la zone de chantier, du 7 avril au 30 septembre 2026. Une signalétique adaptée sera positionnée par l'Entreprise SADE CGTH et rappellera ces prescriptions aux usagers.
- ARTICLE 4 :** Des panneaux de pré-signalisation et de position devront annoncer le début et la fin du chantier de jour comme de nuit. La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise SADE CGTH.
- ARTICLE 5 :** Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs devront être nettoyés de tous gravats (terres, gravillons etc...). En cas de détérioration du revêtement de sol de la voie publique, celui-ci sera réfectionné aux frais de l'Entreprise SADE CGTH.

.../...



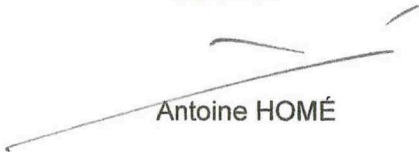
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis à l'Entreprise SADE CGTH – 4 rue des Imprimés à 68120 PFASTATT et une copie adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République – 21 Avenue Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- SOLEA - 97 rue de la Mertzau – BP 3148 68063 MULHOUSE
- BRIGADES VERTES – 92 rue du Mal De Lattre De Tassigny – 68360 SOULTZ
- SOLEA - 97 rue de la Mertzau – B.P. 3148 – 68063 MULHOUSE CEDEX
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 25 mars 2026
Le Maire


Antoine HOMÉ